



AXE 8 - Les Pays de la Loire, terres de culture

Depuis plus d'un an, notre vie culturelle est profondément troublée.

Aujourd'hui, alors que le pays se déconfinne progressivement, l'ensemble de l'écosystème culturel de notre région reprend espoir. Pour notre plus grande joie, nous goûtons à nouveau aux plaisirs de nous retrouver et de partager ensemble un spectacle, un film, une visite, ou encore la pratique d'une activité artistique.

Toutefois, reprise ne signifie pour autant pas un retour immédiat à une vie normale. Il sera donc de la responsabilité de l'Etat, et des collectivités territoriales, de continuer à soutenir et à **accompagner activement l'ensemble du secteur**. Avec le Printemps des Pays de la Loire, nous nous y engageons.

Mais nous irons plus loin qu'un simple accompagnement. Nous proposons une **nouvelle ambition culturelle** pour la région car nous faisons aujourd'hui le constat d'une politique inégale et déséquilibrée sur tout le territoire. Cette nouvelle ambition s'articulera autour de deux grands enjeux : soutenir la création et les artistes d'une part et permettre l'accès à la Culture dans l'ensemble de la région et pour tous les publics.

Soutenir la création artistique et accompagner les artistes

1. **Initier dès juillet 2021 un plan de sortie de crise pour la culture de 4 millions d'euros, en concertation avec les collectivités territoriales et les pôles régionaux.** Ce plan visera notamment à soutenir les équipes artistiques, les festivals, les plasticiens et les galeries d'art pour la reprise de leurs activités.
2. **Lancer une « fabuleuse année culturelle en Pays de la Loire » à l'automne 2021.** Durant cette année, la Région renforcera et élargira son aide aux acteurs culturels, cofinancera des "paniers culturels", facilitera l'organisation d'événements culturels dans l'ensemble du territoire et soutiendra les cafés culture.
3. **Lancer l'acte 2 de la conférence régionale consultative de la Culture (CRCC) dès juillet 2021,** en associant acteurs culturels, collectivités territoriales et Etat. Elle aura pour mission d'établir un programme d'actions et d'interventions pour la culture sur la durée du mandat.
4. **Soutenir et accompagner la création de résidences artistiques,** dans des lieux conventionnels ou plus atypiques (ferme, etc.), en priorité dans les territoires ruraux, et financer des actions de médiation dans ces résidences pour attirer un nouveau public.
5. **Simplifier les aides et favoriser les accompagnements sur le temps long.** Dans tous les cas où cela est possible, la Région optera pour des conventionnements, avec trois niveaux d'accompagnement, limitant ainsi au maximum les appels à projets chronophages.
6. **Accompagner la diversité des pratiques culturelles et les projets émergents.** La Région soutiendra une plus grande diversité de projets culturels, notamment les festivals ou événements culturels qui ne rentrent pas dans les critères des appels à projets régionaux actuels et portera davantage d'attention aux projets émergents.
7. **Faciliter les démarches des professionnels de la culture, notamment à travers les coopératives d'activité.** La Région accompagnera les artistes sur les sujets annexes à la création culturelle (dossiers de subvention, comptabilité, lieux de diffusion...). Elle soutiendra également la création de coopératives d'activité d'emplois culturels afin de mutualiser les moyens des structures.

8. **Créer des bourses pour les jeunes talents ligériens.** La Région accordera des bourses dans le cadre d'un concours régional pour aider les jeunes talents ligériens à mener à bien un projet universitaire ou professionnel dans le domaine artistique.
9. **Accompagner la transition écologique des acteurs culturels** notamment via le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et l'accompagnement de démarches d'éco-production : zéro déchets, zéro plastique, récupération de décors, etc.
10. **Faire des Pays de la Loire une terre de prédilection pour les premiers films** : offre de formation renforcée, accueil de tournages, accompagnement de jeunes cinéastes, renforcement des structures et événements existants tels que le festival Premiers plans.
15. **Créer des contrats « Culture et territoires ».** Ces contrats, destinés à des collectifs d'artistes travaillant dans des territoires fragilisés ou insuffisamment « irrigués » sur le plan culturel, permettront un accompagnement régional long qui interviendrait dès la période d'incubation et de réalisation des projets culturels.
16. **Intégrer les notions de démocratie culturelle et de droit à la culture dans les critères d'attribution des subventions.** Nous veillerons à ce que les projets culturels financés par la Région portent une dimension forte en matière d'ouverture vers l'ensemble des publics et reflètent la diversité des offres culturelles de la région.
17. **Renouveler l'ambition régionale pour le patrimoine en valorisant les formes matérielles et immatérielles de patrimoine** qui ont constitué l'histoire et la mémoire des femmes et des hommes de notre région. Soutenir la création de parcours de découverte du patrimoine régional, notamment via le spectacle vivant.

La culture partout et pour toutes et tous

11. **Mettre en place un dispositif "Jumelage culturel des lycées"**. Pour que tous les lycées du territoire puissent nouer des partenariats sur la logique "1 lycée, 1 artiste, 1 lieu culturel". Qu'il s'agisse de lieux de diffusion, de compagnies, ou d'artistes, la Région impulsera les échanges avec les lycées (événements, colloques, initiations, résidences d'artistes).
12. **Relancer les conventions de partenariat avec les fédérations de l'éducation populaire** et de la jeunesse pour soutenir l'apprentissage des pratiques artistiques chez les plus jeunes
13. **Inciter les artistes à se produire dans l'ensemble de la région.** Grâce à des chèques "cafés-culture", la Région pourra prendre en charge une partie des frais liés à leurs prestations dans le cadre d'un café-concert ou d'un café spectacle (frais de déplacement notamment).
14. **Lancer les Capitales culturelles des Pays de la Loire dès 2022.** Suite à "la fabuleuse année culturelle", la Région continuera, à la rentrée 2022, à soutenir la culture au-delà de ses dispositifs habituels grâce à une aide exceptionnelle, chaque année, à des capitales culturelles des Pays de la Loire. Parallèlement, la Région aidera les collectivités territoriales à développer des projets culturels de territoire via une aide en ingénierie.
18. **Faire vivre les cultures régionales.** La Région soutiendra l'enseignement bilingue dans les établissements scolaires ainsi que les associations qui promeuvent les langues, les cultures et les histoires régionales, Elle finalisera un partenariat avec la région Bretagne, l'Éducation nationale, les universités de Nantes, Rennes, Brest, Lorient afin de faciliter le recrutement, la formation et les mutations des enseignants bilingues entre les académies.
19. **Porter un nouveau projet culturel pour l'Abbaye de Fontevraud en favorisant la diversité des expressions culturelles.** Nous souhaitons remettre du sens et de la lisibilité dans le projet porté par l'Abbaye, conjuguant le site historique, un centre culturel de rencontre, le nouveau musée d'art moderne et une programmation culturelle riche et éclectique.
20. **Favoriser les échanges européens autour de la Culture en mobilisant notamment les programmes dédiés de l'Union européenne.** La Région renouera enfin avec ses valeurs d'ouverture et d'échange en favorisant la mobilité des projets et des artistes locaux tout comme l'accueil d'acteurs culturels internationaux.